



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX**  
**DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 7 août 2017 à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

**Lieu de dérogation**

**Nature**

763, rue Valois / Lot 1 870 875 / Zone H1-641	Autoriser une marge latérale de 1,38 mètre pour le bâtiment principal en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-641 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale de 1,5 mètre.
--	--

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande, lors de la séance du Conseil municipal du 8 août 2017.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-sixième (26<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)